



Rompre un mandat de gérance

Par **pepete69**, le **26/11/2011** à **13:53**

Bonjour,

j'ai un petit souci mon conjoint est propriétaire d'un logement sur Metz.
étant militaire il a décidé de signer un contrat de gérance avec une agence
le 26/04/2011.

sachant que notre bien est inoccupé actuellement.

nous aurions aimé savoir si nous pouvions rompre le contrat

car les seuls locataires trouvés par l'agence ont occupé notre appartement le mois d'octobre
et sont partis sans préavis

par ailleurs ils n'avaient pas donné de caution n'y payer le mois d'octobre

de ce fait nous sommes assez déçus de cette gestion

d'autre part dans notre contrat il est écrit:

le présent mandat est donné pour une durée d'un an à compter de ce jour. il se
renouvellera ensuite tacitement d'année en année. l'une ou l'autre partie pourra résilier le
présent mandat au terme de chaque année à condition d'en aviser l'autre partie par lettre
recommandée trois mois avant la date d'anniversaire

sachant qu'il n'est pas loué donc que je paie rien à l'agence que pouvons-nous faire?